



**FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBF)  
RAPPORT NARRATIF FINAL SUR LE PROGRAMME<sup>1</sup>**

**PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT: DE (OU D') Février 2010 A Décembre 2011**

<p><b>Intitulé du programme &amp; numéro du projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intitulé du programme: Projet d'appui prioritaire à la Justice &amp; à la Sécurité</li> <li>Numéro du programme (<i>le cas échéant</i>): 00074100</li> <li>Numéro de référence du projet au MPTF (Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires):<sup>3</sup> PBF/GIN/B-1 ID 00074100</li> </ul>	<p><b>Pays, localité(s), domaine(s) prioritaire(s) / résultats stratégiques<sup>2</sup></b></p> <p><i>Guinée, RBA</i></p> <p><b>Domaine prioritaire : Réforme du Secteur de la Sécurité</b> <b>Résultats stratégiques :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><i>Le système judiciaire est renforcé et des mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme sont mis en place ;</i></li> <li><i>La réforme du secteur de la sécurité est lancée dans un cadre consensuel préétabli</i></li> </ol>
<p><b>Organisation(s) participante(s)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisations ayant perçu directement des fonds de la part du Bureau du MPTF, pour la mise en œuvre du présent Programme :</li> </ul> <p><b>PNUD</b></p>	<p><b>Partenaires d'exécution</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Interlocuteurs nationaux (gouvernement, secteur privé, ONG, &amp; autres) et autres organisations internationales : <ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de la Défense</li> <li>Ministère de la sécurité et de la protection civile,</li> <li>Ministère de la Justice &amp; Garde des Sceaux</li> <li>Comité Civilo-militaire</li> <li>CODDH, OGDH, Barreau des avocats</li> <li>Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Coût du Programme/du Projet (en dollars)</b></p> <p><b>Budget total approuvé, par projet: US\$ 1.708.801</b> Contribution MPTF/JP (JP= Programme conjoint)<sup>4</sup>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>par institution (le cas échéant)</i> Contribution de l'institution concernée</li> <li><i>par institution (le cas échéant)</i></li> </ul> <p>Contribution du gouvernement <i>(le cas échéant)</i></p>	<p><b>Durée du Programme</b></p> <p>Durée totale (<i>en mois</i>) : 23 mois Date de démarrage<sup>5</sup> (10 Février 2010)</p> <p>Date de fin prévue à l'origine<sup>6</sup> : 09 Février 2011 Date de fin réelle<sup>7</sup> : 31 Décembre 2012</p> <p>Dans le cadre de son (ou de leur) système(s), les institutions d'exécution ont-elles procédé à la</p> <p align="right">Oui Non <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>

<sup>1</sup> Le mot « programme » représente globalement l'ensemble des programmes, des programmes conjoints et des projets.

<sup>2</sup> Les « résultats stratégiques », tels qu'ils sont définis dans le Plan directeur du PBF, le Plan des priorités ou le Descriptif de projet.

<sup>3</sup> Le numéro de référence du projet inscrit au Bureau du MPTF est le même que celui figurant dans le Message de notification. Sur le site [MPTF Office GATEWAY](#), l'expression « Project ID3 » (Identité du Projet) est également utilisée.

<sup>4</sup> La contribution du MPTF et du Programme conjoint est la somme versée aux Organisations participantes – voir le site [MPT Office GATEWAY](#).

<sup>5</sup> La date de démarrage est celle à laquelle a lieu le premier versement de fonds de la part du Bureau du MPTF, qui fait office d'Agent administratif. La date du versement figure sur le site [MPTF Office GATEWAY](#).

<sup>6</sup> Lors de l'approbation du Descriptif de projet original par l'Instance décisionnaire concernée/le Comité directeur.

<sup>7</sup> S'il y a eu prolongation du projet, la date de fin révisée et approuvée devrait figurer à cet endroit. A défaut d'approbation d'une quelconque extension du projet, la date de fin réelle est la même que celle prévue à l'origine. La date de fin équivaut à la date de clôture opérationnelle – c'est-à-dire la date d'achèvement de l'ensemble des activités dont est chargée toute Organisation participante dans le cadre du Plan MPTF ou du Programme conjoint approuvés. Concernant le Mémoire d'accord, les organisations participantes doivent signaler au Bureau du MPTF que tel ou tel programme arrive au terme de ses activités opérationnelles. Voir le site [MPTF Office Closure Guidelines](#).

Autres contributions (donateurs)  
(le cas échéant)

**TOTAL:**

clôture opérationnelle du programme?

Date de clôture financière prévue<sup>8</sup>:

### Évaluation du programme /examen/évaluation à mi-parcours

Évaluation achevée

Oui  Non Date: jour/mois/année

Rapport d'évaluation - joint

XOui  Non Date: jour/mois/année

### Rapport soumis par

- Nom:
- Titre:
- Organisation participante (principale):
- Adresse e-mail:

## RESUME ANALYTIQUE

Le projet a été mis en place dans un contexte de crises politiques et institutionnelles en Guinée, de dégradation continue de la situation sécuritaire ainsi que de multiples dérapages des forces de défense et de sécurité, avec de graves violations des droits de l'homme. Entre autres illustrations de ce contexte, on peut noter : i) les violences répétées contres des manifestations des populations civiles, ii) des multiples mutineries de l'armée, souvent soldées par des pillages et morts d'hommes, iii) la prise du pouvoir par l'armée le 23 décembre 2008, quelques heures seulement après le décès du Président Lansana Conté, et iv) la violente répression contre la manifestation pacifique organisée par les partis politiques le 28 septembre 2009, avec plus 150 morts. Le tout encouragé par l'impunité totale qui règne dans le pays.

Au regard de ce qui précède, la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité et l'accompagnement vers un retour à l'ordre constitutionnel étaient au nombre des grandes priorités nationales. Dans cette optique, le projet a joué un rôle catalytique majeur pour le démarrage de la réforme<sup>9</sup>. Ainsi, sur la base de l'évaluation du secteur réalisée en 2010 sous l'égide de la CEDEAO et de l'Union Africaine avec l'appui des Nations Unies et de l'Union Européenne, le projet a fourni une assistance technique et financière conséquente pour :

- i) le processus de préparation de la réforme (mise en place du dispositif institutionnel de pilotage de la RSS, organisation d'un séminaire national sur la RSS, du 28 au 31 mars 2011, élaboration de 5 plans d'actions sectoriels – Défense, Police, Justice, Douanes et Environnement - et d'un plan d'actions consolidé à moyen terme de la réforme, etc.),
- ii) l'accompagnement technique à la planification et la mise en œuvre de plusieurs mesures stratégiques (démilitarisation de la ville de Conakry et dispersion / redéploiement des militaires de l'ancienne garde présidentielle et du Bataillon Autonome des Troupes Aéroportées - BATA, actualisation de plusieurs textes législatifs et réglementaires régissant les forces de défense et de sécurité, tels que le Code de justice militaire et le Statut général et statuts particuliers des militaires etc.) et,
- iii) l'accompagnement à la préparation de trois (3) projets prioritaires sur financement du PBF (recensement biométrique de l'armée, mise à la retraite d'environ 4300 militaires engagés entre 1952 et 1975, contrôle civil des FDS).

Dans le domaine judiciaire, le projet a contribué aux efforts communs pour la promotion et la protection des droits. Au-delà des appuis ponctuels pour la tenue des assises à Conakry et à Kankan, sa mise en œuvre s'est

<sup>8</sup> Lors de la « clôture financière », il est obligatoire de rembourser le solde non utilisé et de soumettre le Certified Final Financial Statement and Report (l'État financier et le Rapport finaux certifiés).

<sup>9</sup> Jusqu'en fin 2011, l'essentiel de l'appui à la RSS en Guinée a été fournie à travers le projet Justice et Sécurité.

traduite par des résultats à effets durables sur la situation des droits de l'homme en Guinée. Il s'agit notamment : i) d'une prise de conscience plus large, notamment au sein des FDS, des enjeux et obligations liés au respect des droits de l'homme, ii) d'un renforcement des capacités des magistrats et officiers de la police judiciaire en matière d'enquête sur les violences basées sur le genre, iii) de la mobilisation des différents acteurs (autorités politiques, organisations de la société civile, auxiliaires de la justice etc.) en faveur de la promotion et la protection des droits de l'homme, y compris la lutte contre les VBG.

## **I. BUT**

Dans un contexte de transition politique dominé par des incertitudes tant politiques qu'économiques, le projet visait à soutenir la réforme du secteur de la sécurité, y compris la justice, avec un accent particulier sur la promotion et la protection des droits de l'homme. A cet égard, les principaux résultats attendus sont :

- Le système judiciaire est renforcé et des instruments de promotion et de protection des Droits de l'Homme sont mis en place :
  - la justice dispose de moyens adéquats de fonctionnement ;
  - les magistrats et auxiliaires de justice disposent de compétences pour assurer leur mission dans le procès pénal
  - des structures indépendantes et consensuelles de droits de l'homme sont mise en place ;
  - les structures de défense des droits de l'homme disposent de moyens adéquats pour leur fonctionnement
  - les organisations de femmes disposent de moyens adéquats pour soutenir les femmes victimes de violence basée sur le genre et les victimes de violence sur le genre sont soutenues et mieux protégées
- La réforme du secteur de la sécurité est lancée dans un cadre consensuel préétabli :
  - appui au dialogue civilo-militaire
  - un programme de réforme du secteur de la sécurité est élaboré selon un processus participatif et inclusif
  - un plan global de sécurisation du processus électoral est élaboré et mis en œuvre avec la participation de l'ensemble des acteurs

## **II. ÉVALUATION DES RESULTATS DU PROGRAMME**

Les actions du projet ont été structurées autour de deux principales composantes, à savoir : i) le renforcement du système judiciaire et la mise en place d'instruments de promotion et de protection des droits de l'homme, et ii) la réforme du secteur de la sécurité dans un cadre consensuel préétabli.

### **2.1 Renforcement du système judiciaire et mise en place d'instruments de promotion et de protection des droits de l'homme**

Sous l'effet des multiples crises politiques et institutionnelles qui ont secoué le pays au cours de la décennie passée, aggravé par une baisse drastique de l'aide, les capacités de l'Etat à accomplir ses fonctions régaliennes, y compris la justice, se sont fortement détériorées. Ainsi, la justice criminelle en Guinée est restée paralysée, conduisant à la fois à la persistance de l'impunité et à des détentions provisoires de plus en plus prolongées, souvent dans des conditions largement en deçà des normes acceptables.

Pour remédier cette situation, et conformément à la planification du projet, deux actions clefs ont été menées en appui aux Cours d'Appel de Conakry et de Kankan en vue de la tenue des assises dans les deux localités concernées. Il s'agit de : i) la formation des acteurs de la chaîne pénale et la mise à disposition de divers équipements informatiques, fournitures diverses, photocopieurs, groupe électrogène en vue de rendre ces

juridictions pleinement opérationnelles pour la tenue des assises. La tenue effective de ces assises a permis de juger plusieurs accusés, dont des présumés narcotrafiquants arrêtés au lendemain de la prise du pouvoir par la junte militaire.

S'agissant des questions de droits de l'homme et de violences basées sur le genre, les multiples dérapages enregistrés dans le pays, notamment les événements du 28 septembre 2009<sup>10</sup> ont suscité une forte émotion ainsi qu'une forte mobilisation des différents acteurs, nationaux et étrangers. Le projet a contribué aux efforts communs engagés pour, d'une part, soutenir les victimes de ces violences et, d'autre part, prévenir de ce type de violences pour l'avenir. A cet effet, les actions menées sont :

- plaidoyer et sensibilisation des acteurs de tous les niveaux (autorités politiques, forces de défense et de sécurité, femmes leaders organisations de la société civile etc.) sur le droit des femmes et les violences basées sur le genre,
- formation interne des membres de la CONAG (Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes) et d'ASF (Avocats Sans Frontières) sur la prise en charge juridique et judiciaire des survivantes de violence basée sur le genre. Cette formation a été suivie d'un renforcement des capacités des acteurs de la société civile en matière de prise en charge des cas de VBG et de gestion des projets à travers un programme assuré par la CONAG-DCF, l'ASF, le Barreau de Guinée et le Centre de Formation et de Documentation Judiciaires du Ministère de la Justice.
- formation sur les techniques d'enquête pénale sur les violences sexuelles et basées sur le genre pour les magistrats et pour les officiers de police judiciaire pour la Protection du Genre et de l'enfant, en collaboration avec le Centre de Formation et Documentation du Ministère de la Justice. A cet effet, deux sessions de formation ont été organisées à Mamou du 2 au 4 mars 2011 et à Kankan du 7 au 9 mars 2011, avec un total de six (6) thèmes développés : la législation en matière de violences sexuelles, la procédure pénale en matière des violences sexuelles, les techniques d'enquête dans le respect des victimes, les instruments internationaux et la législation nationale sur les VBG, la procédure judiciaire applicable aux violences sexuelles et l'accès à la justice par les victimes des VBG. Au total, 260 officiers de la police judiciaire, des procureurs et juges d'instruction ont bénéficié de cette formation;
- en partenariat avec le barreau de Guinée, organisation d'un atelier d'information et de sensibilisation à l'intention des auxiliaires de justice sur les violences basées sur le genre. Au cours de cette session, qui a été placée sous la présidence du Ministre de la Justice & Garde des Sceaux, plusieurs thèmes furent développés, dont : les instruments internationaux et la législation nationale applicables aux violences sexuelles, les mécanismes juridictionnels applicables, la protection des victimes de violences sexuelles, et l'accès à la justice. Dans son allocution de circonstance, le Ministre a souligné que « c'est ici que se construit l'Etat de droit », avant d'ajouter que « ... les violences sexuelles ne sont pas un nouveau phénomène en Guinée et que l'impunité des auteurs doit terminer à travers l'application des lois nationales et des instruments internationaux ».

---

<sup>10</sup> Selon divers rapports, dont le rapport d'enquête des Nations Unies, ces événements s'étaient soldés par environ 150 morts et plusieurs centaines de personnes blessées et de femmes violées dans des conditions particulièrement atroces.

- Enfin, pour adresser cette problématique de manière plus cohérente, un programme conjoint SNU a été préparé et dans une perspective d'une plus grande implication de la partie nationale dans la formulation et la mise en œuvre des actions.

Dans un contexte fortement marqué par l'impunité et les graves violations des droits de l'homme de ces dernières années, notamment de la part des forces de défense et de sécurité, le projet a contribué aux efforts communs pour la promotion et la protection des droits. Au-delà des appuis ponctuels pour la tenue des assises à Conakry et à Kankan, sa mise en œuvre s'est traduite par des résultats à effets durables sur la situation des droits de l'homme en Guinée. Il s'agit notamment de: i) une prise de conscience plus large, notamment au sein des FDS, des enjeux et obligations liés au respect des droits de l'homme, ii) un renforcement des capacités des magistrats et officiers de la police judiciaire en matière d'enquête sur les violences basées sur le genre, iii) la mobilisation des différents acteurs (autorités politiques, organisations de la société civile, auxiliaires de la justice etc.) en faveur de la promotion et la protection des droits de l'homme, y compris la lutte contre les VBG.

## **2.2 Réforme du secteur de la sécurité dans un cadre consensuel préétabli**

Considérée par tous les acteurs comme une condition déterminante pour la consolidation de la paix et de l'Etat de droit en Guinée, la réforme du secteur de la sécurité était la deuxième principale mission assignée au Gouvernement de transition issu de l'application des accords d'Ouagadougou de janvier 2010, après celle de l'organisation de l'élection présidentielle. Dès sa prise de fonction, le nouveau Président élu a également placé cette réforme au cœur de son programme, et a créé par arrêté N°006/MDN/CAB/PRG/2011 du 21 janvier 2011.

Dans un contexte particulièrement difficile, marqué par la fragilité des institutions, de main mise de l'armée sur les ressources nationales et d'appui technique et financier limité de la part des partenaires, le projet un rôle catalytique majeur pour le démarrage de la réforme. Ainsi, dès le lendemain de la remise officielle du rapport d'évaluation du secteur en mai 2010 (*cette évaluation, menée sous l'égide de la CEDEAO et l'Union Africaine avec l'appui des Nations Unies et de l'Union Européenne, a été le point de départ du processus de réforme. Elle a établi l'état de désorganisation du secteur, avant de formuler les principales propositions devant articuler la réforme*), il a fourni un accompagnement technique et financier conséquent, y compris des conseils stratégiques de haut niveau sur l'orientation et le pilotage de la réforme.

Complexe et éminemment politique, la réforme met l'accent sur une nouvelle conception de la défense et de la sécurité, dans une approche globale, consensuelle et participative qui nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs et une appropriation nationale à tous les niveaux. Dans cette optique, aux côtés d'autres partenaires notamment le Bureau de Prévention des Conflits (BCPR), le projet a apporté une contribution technique et financière prépondérante à la préparation et l'organisation d'un séminaire national de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité, tenu à Conakry du 28 au 31 Mars 2011. Réunissant tous les principaux acteurs du pays, ledit séminaire a permis d'échanger notamment sur : i) l'évaluation des menaces pour le pays, ii) la politique de sécurité intérieure et extérieure, iii) le rôle de la Police et de la protection civile dans un État démocratique, iv) le contrôle civil sur les Forces de défense et de sécurité, v) l'Armée guinéenne à l'horizon 2015, vi) la Justice et l'administration pénitentiaire dans un État démocratique, et vii) le respect des droits de l'homme, etc. Ce séminaire fut un Forum d'échanges constructifs entre les différents acteurs du secteur de la sécurité et de la société civile, avec la participation des représentants des armées des pays frères et amis (Mali, Sénégal, Burkina Faso, Sierra Leone, Niger), ainsi que les PTFs.





*Atelier de validation du Rapport d'évaluation du secteur de la sécurité, Avril 2010.*

Conformément aux recommandations de ce séminaire, un vaste processus de planification de la réforme a été engagé avec la contribution du projet qui s'est matérialisé par :

- l'appui conseil à la mise en place du dispositif de pilotage de la réforme, par la création et l'opérationnalisation du Comité National de Pilotage -CNP-RSS- (14 avril 2011), la création des Comité Techniques Sectoriels (Défense, Police, Justice, Douanes et Environnement) et la mise en place de la Commission d'Orientation Stratégique,
- des conseils stratégiques en vue de la stabilisation des institutions<sup>11</sup>, notamment à travers le désarmement des militaires, la démilitarisation de la capitale (véhicules blindés, pièces d'artillerie, armes lourdes, et engins du génie militaire) et la dispersion (redéploiement) des militaires de l'ancienne garde présidentielle et du Bataillon Autonome des Troupes Aéroportées -BATA (1686 hommes),
- sous la supervision de la Commission Technique de suivi de la RSS, l'élaboration et la budgétisation de plans d'actions sectoriels – armée, police, justice, douanes et environnement, appuyées conjointement par le projet, le BCPR et ISSAT ; et
- le lancement de la préparation d'un programme consolidé de RSS à moyen terme (2012-2015). Au regard des exigences liées au caractère global et structurel de la réforme, d'une part, et des faibles capacités des acteurs nationaux concernés sur des questions programmatiques, d'autre part, une assistance technique de haut niveau fut nécessaire pour encadrer et orienter les équipes nationales et par la suite aider à la finalisation du plan d'actions intégré cohérent et opérationnel. Ce Plan devrait être soumis aux partenaires au développement en vue d'un accompagnement technique et financier à sa mise en œuvre.

En attendant, parallèlement au processus de planification de la RSS, le projet a contribué, à travers l'expertise déployée sur le terrain, à l'actualisation du cadre juridique de la réforme, par l'élaboration et/ou l'actualisation de plusieurs textes législatifs et réglementaires régissant les forces de défense et de sécurité (Code de justice militaire, statut général et statuts particuliers des militaires, Code de conduite et règlement du service dans l'armée, statut de la police nationale, décret créant le corps de protection de la diversité biologique et aires protégées, etc.). Certains de ces textes sont déjà adoptés par le Parlement de Transition ; et d'autres sont en cours d'examen. Conformément aux conclusions du séminaire sur la RSS, la mise en

<sup>11</sup> *Entre 2010 et 2011, le Gouvernement a régulièrement obtenu sur financement du projet des missions d'appui du Général Lamine Cissé, dont les conseils et orientations stratégiques ont été déterminants à divers étapes du processus.*

place de ces textes et leur application effective sur le terrain participent à la création d'institutions sécuritaires républicaines, soumises à l'autorité à la Loi et à l'autorité civile.

Enfin, dans une moindre mesure, le projet a contribué à la préparation et la mise en place de certains projets à impacts rapides, notamment le projet d'appui au recensement biométrique de l'armée, le projet d'appui à la mise à la retraite d'environ 4.000 militaires, et le projet de contrôle civil des forces de défense et de sécurité.

D'une façon générale, le projet a fourni une contribution déterminante au processus de planification et à l'impulsion de la réforme du secteur de la sécurité, notamment par la mise à disposition d'une expertise technique de haut niveau et d'appuis conseils au niveau politique et stratégique qui ont permis des avancées considérables au cours de ces deux dernières années : désarmement des militaires et démilitarisation de la capitale (transfert de l'armement lourd), normalisation progressive des relations entre l'armée et les populations civiles<sup>12</sup>, renforcement du contrôle civil sur les forces de défense et de sécurité etc. Aussi, comme indiqué par le rapport d'évaluation du Premier plan prioritaire du PBF, l'appropriation du processus par la partie nationale est réelle, tant au niveau technique que politique (à titre d'exemple, le travail de planification de la RSS et d'élaboration de textes régissant le secteur a été essentiellement mené par les cadres nationaux, l'appui des PTF se limitant à la formation et à l'accompagnement technique et financier

Enfin, le projet a joué un rôle catalytique majeur pour la mobilisation des partenaires en appui à la réforme du secteur de la sécurité en Guinée. Ainsi, sur la base des avancées réalisées, plusieurs autres partenaires ont entrepris ou renforcé leurs appuis à la RSS en Guinée.

**Principaux bénéficiaires :**

- Ministère de la Défense
- Ministère de la Justice & Garde des Sceaux
- Ministère de la sécurité et de la protection civile,
- Comité Civilo-militaire
- CODDH, OGDH, Barreau des avocats

---

<sup>12</sup> *Bien que les séquelles des exactions commises par les forces de défense et de sécurité contre les populations civiles au cours de ces dernières années sont encore très présentes dans les esprits, le retour des militaires dans les casernes et la baisse des arrestations et détentions arbitraires ont contribué à une baisse sensible des tensions entre les deux composantes de la société.*



## ii) Évaluation de la performance à partir d'indicateurs:

	<b>Objectifs <u>atteints</u> en liaison avec les indicateurs</b>	<b>Raisons des écarts éventuels par rapport aux objectifs fixés à l'origine</b>	<b>Source de vérification</b>
<p><b>Résultat 1<sup>13</sup> : Le système judiciaire est renforcé et des instruments de promotion et de protection des droits de l'homme sont mis en place</b></p> <p><i>Indicateur: Nombre d'assises tenues à Conakry et Kankan</i>  <i>Données de référence: Aucune Cour d'assise tenue depuis plus de 3 ans</i>  <i>Cibles prévues à l'origine: 2 cours d'assises organisées</i></p>	<p>Le système judiciaire a été renforcé, notamment à travers : i) la formation des magistrats, greffiers et autres acteurs et ii) la mise à disposition d'équipements pour un meilleur fonctionnement des tribunaux de Conakry et Kankan</p>	<p>Les appuis en faveur du système judiciaire n'ont pas été plus conséquents en raison de la grande priorité portée sur la réforme du secteur de la sécurité, indispensable pour la stabilisation des institutions et la création des bases d'un Etat de droits.</p>	<p>Rapports d'activités</p>
<p><b>Produit 1.1 : Les capacités institutionnelles et humaines de la justice sont renforcées</b></p> <p><i>Indicateur 1.1.1 : Nombre de sessions de formation organisées pour les magistrats, greffiers et autres acteurs</i>  <i>Données de référence: 0</i>  <i>Cibles prévues à l'origine: 2</i></p>	<p>Deux sessions de formations organisées en faveur des magistrats, greffiers et autres acteurs.</p> <p>Au total, 260 officiers de la police judiciaire, des procureurs et juges d'instruction ont bénéficié de cette formation</p>		<p>Rapports de formation Rapport sur la tenue des cours d'assises</p>
<p><i>Indicateur 1.1.2 : Equipements informatiques et bureautiques fournis</i>  <i>Données de référence: Insuffisance des moyens disponibles ne permettent pas un fonctionnement normal de la justice</i>  <i>Cibles prévues à l'origine:</i></p>	<p>Divers équipements informatiques et autres équipements et fournitures de bureau (photocopieurs, groupes électrogènes etc.) fournis aux Cours d'appel de Conakry et de Kankan</p>		<p>Documents de remises des équipements</p>
<p><i>Indicateur 1.1.3: Appui au barreau et aux ONG en vue d'une assistance juridique aux inculpés / partie civile</i>  <i>Données de référence: Les groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, en conflit avec la loi n'ont pas les moyens nécessaires à la protection réelle de leurs droits.</i>  <i>Cibles prévues à l'origine: Au moins une ONG mobilisée pour l'assistance judiciaire des inculpés</i></p>	<p>L'ONG « Avocats Sans Frontières » engagé pour défendre 36 dossiers de personnes vulnérables inscrits au rôle de la Cour d'assises de Kankan</p>		<p>LOA avec l'ONG et Rapport d'exécution de l'accord par « Avocats Sans Frontières »</p>
<p><b>Produit 1.2 : Les structures indépendantes de protection des droits de l'homme sont renforcées</b></p> <p><i>Indicateur 1.2.1 : Existence d'une CNIDH<sup>14</sup> opérationnelle et conforme aux standards internationaux</i></p>	<p>Le dispositif institutionnel de protection des droits de l'homme s'est sensiblement enrichi avec la création d'une Direction Nationale, puis d'un Ministère chargé des droits de l'homme. Par ailleurs, avec la contribution d'autres partenaires,</p>	<p>Les débats entre les acteurs se poursuivent, mais le consensus et la décision de création de structures indépendantes tardent à se concrétiser</p>	<p>Décrets de création de ces structures, Rapports, Déclarations et articles de presse sur la situation des droits</p>

<sup>13</sup> Note: Les résultats, produits, indicateurs et objectifs indiqués ici doivent être **sur la même ligne que ceux définis dans le Descriptif de projet/le Plan des priorités ou tout Plan précis de gestion du projet**, de sorte que ce tableau indique bien **les résultats réels et globaux par rapport aux cibles prévues à l'origine**. Si nécessaire, vous pouvez ajouter de nouvelles lignes au tableau, afin d'indiquer éventuellement les Résultats 2, 3, etc.

<sup>14</sup> CNIDH : Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme

<p><b>Données de référence: 0</b> <b>Cibles prévues l'origine: 1</b></p>	<p>notamment du SNU, le suivi de la situation des droits de l'homme s'est également renforcé, y compris au niveau de la conduite des forces de défense et de sécurité.</p>		<p>de l'homme en Guinée.</p>
<p><b>Indicateur 1.2.2 :</b> Les populations et différentes organisations (ONG, FDS etc.) sont sensibilisées sur les droits de l'homme <b>Données de référence:</b> Les différents acteurs sont peu informés et sensibles aux questions des droits de l'homme <b>Cibles prévues à l'origine:</b> Les acteurs sont mieux sensibilisés et mobilisés en faveur des droits de l'homme</p>	<p>Une Direction Nationale des Droits de l'Homme (DNDH), puis un Ministère chargé des Droits de l'Homme créé</p>		<p>Décrets de création de ces structures</p>
<p><b>Indicateur 1.2.2 :</b> Les populations et différentes organisations (ONG, FDS etc.) sont sensibilisées sur les droits de l'homme <b>Données de référence:</b> Les différents acteurs sont peu informés et sensibles aux questions des droits de l'homme <b>Cibles prévues à l'origine:</b> Les acteurs sont mieux sensibilisés et mobilisés en faveur des droits de l'homme</p>	<p>Des plaidoyers et sensibilisations sur les droits de l'homme, y compris la lutte contre les VBG menés en direction des acteurs de tous les niveaux,  Ces sensibilisations tous les acteurs, dont les forces de défense et de sécurité</p>		<p>Rapports de sensibilisation, Déclarations et articles de presse</p>
<p><b>Résultat 2 : La réforme du secteur de la sécurité est lancée dans un cadre consensuel préétabli</b>  <b>Indicateur:</b> existence d'un cadre institutionnel et d'un programme de réforme du secteur de la sécurité <b>Données de référence:</b> Aucun dispositif RSS en place <b>Cibles prévues à l'origine:</b> Un cadre institutionnel et un programme RSS mis en place</p>	<p>Des progrès considérables ont été accomplis dans le cadre de la RSS entre 2010 et 2011, en grande partie avec l'appui du projet. A une période où cette réforme n'avait que peu d'appuis des PTFs, le projet a joué un rôle catalytique majeur, notamment à travers la mise à la disposition du Gouvernement d'un accompagnement technique et stratégique de haut niveau, sous la coordination du Général Lamine Cissé, ce qui a permis la planification et l'opérationnalisation de plusieurs mesures stratégiques, telles que la démilitarisation de la ville de Conakry, la forte restriction des ports d'armes, la mise à la retraite de près de 4.000 militaires<sup>15</sup> et la rénovation en cours du cadre juridique et réglementaire du secteur de la sécurité.</p>		

<sup>15</sup> L'opération proprement dite de mise à la retraite a été financée par un autre projet du PBF. La contribution du PROJUS s'est limitée essentiellement à la prise en charge de l'assistance technique fournie par le Gl Lamine Cissé.

<p><b>Produit 2.1 : Un dialogue civilo – militaire est organisé</b>  <i>Indicateur 2.1.1 : Etablissement d'un cadre de dialogue permanent à Conakry et dans 5 régions du pays</i>  <i>Données de référence: Aucun cadre permanent opérationnel</i>  <i>Cibles prévues à l'origine: 6 cadres de dialogue</i></p> <p><i>Indicateur 2.1.2 : Nombre de réunions de haut niveau tenues entre les responsables de l'armée et la société civile</i>  <i>Données de référence: 0</i>  <i>Cibles prévues à l'origine: Au moins une réunion par an</i></p> <p><i>Indicateur 2.1.3: Nombre d'agents des FDS formés sur les droits de l'homme, leurs devoirs et leurs responsabilités</i>  <i>Données de référence: ND</i>  <i>Cibles prévues à l'origine: ND</i></p>	<p>Un Comité civilo – militaire est place et des concertations en cours depuis 2010 pour la mise en place de Cadres permanents de concertation plus larges, à Conakry et dans les régions. En particulier, différents ateliers de consultations ouverts aux deux composantes ont été organisés dans le cadre du processus RSS. Mais aucun cadre formel opérationnel n'a été encore mis en place. Par ailleurs, des campagnes de formation et de sensibilisation sur les droits de l'homme furent organisées à l'intention des FDS.</p>	<p>Les crises successives qu'a connues la Guinée au cours de la décennie passée ont engendré un fossé profond entre les forces de défense et de sécurité (FDS) et les populations civiles. D'importants progrès ont été faits dans la normalisation de leurs relations, mais le processus nécessitera plus de temps.</p>	<p>Rapports d'activités sur la RSS (évaluation du secteur, concertations pour la formulation du programme RSS et de la politique nationale de défense, mise en œuvre du projet de contrôle civil des FDS.</p>
<p><b>Produit 2.2 : Un Programme de RSS est élaboré suivant un processus participatif et inclusif</b>  <i>Indicateur 2.2.1 : Existence d'un diagnostic du secteur</i>  <i>Données de référence: L'état du secteur de la sécurité mal connue</i>  <i>Cibles prévues: Une évaluation du secteur est réalisée</i></p> <p><i>Indicateur 2.2.2 : Disponibilité du programme</i>  <i>Données de référence: Aucun programme RSS disponible</i>  <i>Cibles prévues à l'origine: Le programme est élaboré</i></p> <p><i>Indicateur 2.2.3 : Existence d'un cadre formel sur la RSS</i>  <i>Données de référence: Cadre institutionnel inexistant</i>  <i>Cibles prévues à l'origine: Le cadre est mis en place et fonctionnel</i></p>	<p>Sous l'égide de la CEDEAO et de l'Union africaine, avec l'accompagnement des NU, une évaluation du secteur de la sécurité a été réalisée dès 2010, conformément aux engagements pris lors de la signature de l'accord de sortie de crise en janvier 2013.</p> <p>Sur cette base, sur financement total ou partiel du projet, un séminaire national fut organisé du 28 au 31 mars 2013. Aussi, une instance de pilotage (une Commission nationale de pilotage présidé par le Président de la République, un Comité technique de suivi et des commissions techniques sectorielles, au nombre de Cinq.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'évaluation du secteur de la sécurité,</li> <li>- Rapport du Séminaire nationale sur la RSS (mars 2011)</li> <li>- Arrêté de création du Cadre institutionnel RSS</li> <li>- Plans d'actions sectoriels et consolidé de la RSS</li> </ul>
<p><b>Produit 2.3 : La sécurisation des élections et du processus électoral est assuré</b>  <i>Indicateur 2.3.1 : Existence d'un plan global de sécurisation du processus électoral</i>  <i>Données de référence: Plan de sécurisation non disponible</i>  <i>Cibles prévues: Plan de sécurisation élaboré et adopté</i></p> <p><i>Indicateur 2.3.2 : Disponibilité de capacités et de moyens adéquats au niveau de Police</i>  <i>Données de référence: Capacité/ moyens de la police limités</i>  <i>Cibles prévues à l'origine: capacités renforcées et des réunions régulières organisées avec la police.</i></p>	<p>La sécurisation du processus électoral a été assurée avec d'autres appuis techniques et financiers des partenaires.</p>	<p>En raison de l'importance et de l'urgence de la RSS, la priorité a été accordée à cette réforme. A noter en outre, le faible appui des partenaires pendant la phase de démarrage de la RSS.</p>	

**Traitement de la « dynamique » du conflit:** Entre 2000 (année des attaques rebelles le long des frontières avec le Libéria et la Sierra Léone) et fin 2010 (année de retour à l'ordre constitutionnel après le coup d'Etat de décembre 2008), l'emprise de l'armée sur la vie politique et économique du pays, l'indiscipline au sein des FDS<sup>16</sup> et leurs exactions contre les populations civiles n'ont cessé de croître. Au point que, au lendemain de l'installation du Gouvernement issu de l'élection présidentielle de 2010, la réforme du secteur de la sécurité était d'un enjeu et d'une urgence réels en vue de la stabilisation des institutions politiques, de la normalisation des relations entre civils et militaires et la création des bases pour la création d'un Etat de droit.

**Interventions dans le cadre du Projet:** La Guinée n'avait pas d'expérience antérieure de réforme du Secteur de la sécurité. Devant l'urgence de la réforme et la complexité et la sensibilité des mesures à prendre, le Gouvernement a vite sollicité l'appui des NU, aussi bien pour fournir l'assistance technique et financière nécessaire mais également pour la mobilisation et la coordination des appuis des autres partenaires. Dans cette optique, les Nations Unies à travers le projet Justice & Sécurité ont fourni un accompagnement substantiel et constant, tant au niveau technique que stratégique et politique. Cette assistance a été déterminante pour le démarrage de la réforme, notamment à travers la démilitarisation de la capitale (transfert de l'armement lourd), le travail de planification de la RSS et d'élaboration de textes régissant le secteur et la mise à la retraite de près de 4000 militaires. Un des enjeux de toutes ces mesures était de donner un signal fort de la réforme et garantir la stabilité des nouvelles institutions démocratiques mises en place.

Par ailleurs, compte tenu de la priorité donnée à la RSS, les interventions en appui à la justice et à la promotion des droits de l'homme sont restées relativement limitées.

**Résultat:** la mise en œuvre du projet a contribué à des changements notables, au nombre desquelles on peut noter : i) une baisse notable de l'influence de l'armée sur les institutions politiques (durant la deuxième moitié de la décennie passée, l'Etat a été régulièrement secoué par des mutineries de l'armée, avant le coup d'Etat militaire de décembre 2008), ii) la baisse des exactions des forces de défense et de sécurité sur les populations civiles, y compris dans le maintien de l'ordre public, iii) un meilleur contrôle des allocations de ressources publiques en faveur des FDS.

**Enseignements tirés:** L'ensemble des acteurs, y compris le Gouvernement, étaient pleinement conscients de l'enjeu et de l'urgence de la RSS. La volonté politique et le leadership manifestés par le Gouvernement à cet égard ont été déterminants (des mesures fortes ont été prises), permettant de juguler dans un délai relativement court les menaces liées à la réforme, y compris des résistances qui auraient pu survenir. Ces avancées ont été réalisées également grâce à l'accompagnement des Nations Unies, notamment à travers des appuis conseils de haut niveau, souvent sur des questions très sensibles. Ces premiers résultats ont contribué à l'engagement par la suite d'autres partenaires en faveur du soutien à la réforme, donnant ainsi un caractère catalytique de l'appui fourni par le projet.

Toutefois, pour faire des FDS des institutions républicaines pleinement respectueuses des droits de l'homme, principal enjeu de la réforme, les efforts entrepris nécessitent d'être poursuivis et intensifiés au cours des prochaines années.

---

<sup>16</sup> *Jusqu'en 2010, tel que l'a reconnu l'ex-Chef de la junte qui a pris le pouvoir en décembre 2008, le soldat n'avait aucun respect pour le Général de l'armée.*